



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

L'an deux mil dix, le 06 décembre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

OBJET :

Fonctionnement :
**Indemnité de gestion et
conseil allouée au comptable
du Trésor**

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de convocation : jeudi 25 novembre 2010

PRESENTS :

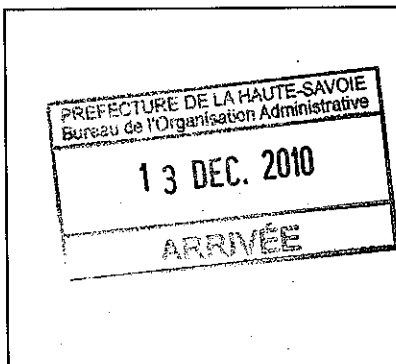
Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Maurice POPP – Mme Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER (supplée par Mme Laurence KENNEL) – Mme Martine MANIN – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (supplée par M. Joanny CHAL) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : M le Président

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIGAL du 13 octobre 2008, attribuant à taux plein une indemnité de conseil au Comptable du Trésor

Vu l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
Considérant l'arrivée de Monsieur Alain CATALAN à la Trésorerie Municipale de Rumilly-Alby, le 1^{er} janvier 2010, en tant que successeur de Monsieur Jean-Louis GENY

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président

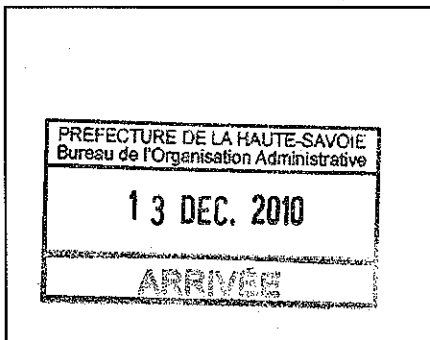
Le Comité Syndical à l'unanimité:

ATTRIBUE pour la durée du mandat, l'indemnité, à taux plein, de conseil en faveur de M. le Comptable du Trésor.

Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Cadre réservé à la Préfecture :



Le Président,

JC MARTIN

